

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° 2026-01

### OBJET :

**Délégation de fonction à M. VERGNAIS Didier, 1<sup>er</sup> Adjoint**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GRENAY (ISÈRE),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, constatant l'élection de M. Didier VERGNAIS, en qualité de 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur Didier VERGNAIS, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

### A R R E T E

#### ARTICLE 1

**Monsieur Didier VERGNAIS, 1<sup>er</sup> Adjoint, est désigné pour remplir les fonctions dévolues au Maire, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.**

De plus, délégation est donnée, à titre permanent, à **Monsieur Didier VERGNAIS, dans la limite de 20 000 € HT :**

- **en matière de suivi des travaux d'investissement et de fonctionnement (études préalables au lancement et exécution des travaux) ;**
- **en matière de suivi des travaux effectués sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif,**
- **en matière de sécurité des bâtiments.**

#### ARTICLE 2

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de VIENNE, à Monsieur le Receveur Municipal et notifié à l'intéressé.

GRENAY, le 30 mars 2026

Le Maire,



Christine FASSINOT

Notifié le